

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Séance du conseil municipal du 27 février 2007

- Arrêté municipal du 7 février 2007 fixant le montant de la participation financière des parents pour les classes culturelles de l'école élémentaire Jacques Prévert à PREMANON du 29 avril au 4 mai 2007.